



**ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE**

**DIX-SEPTIEME REUNION DU GROUPE DE PLANIFICATION ET DE MISE  
EN OEUVRE DE LA REGION AFRIQUE-OCEAN INDIEN  
SEVENTEENTH MEETING (APIRG/17)  
(Ouagadougou, Burkina Faso, 2 - 6 aout 2010)**

**Point 2 : Suivi des conclusions de la réunion APIRG/16**

**2.3 : Examen de l'état de mise en œuvre d'autres conclusions et décisions des réunions antérieures.**

*(Présentée par le Secrétariat)*

**SOMMAIRE**

Cette note présente l'état actuel des actions de suivi prises par les Etats et l'OACI sur les conclusions et décisions d'autres réunions antérieures d'APIRG.

Se référer au paragraphe pour la suite à donner la réunion APIRG/17.

**1. Introduction**

1.1 La réunion APIRG/16 a examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions et décisions des réunions antérieures. Les recommandations des précédentes réunions régionales de navigation aérienne de la Région AFI ont été également examinées. La réunion a aussi noté les renseignements fournis sur les suites données par les Etats et l'OACI aux conclusions et décisions des réunions antérieures d'APIRG. Le groupe a reconnu que des progrès étaient en cours. Cependant, il est convenu que des efforts supplémentaires étaient nécessaires pour réaliser la mise en œuvre complète de ces conclusions et décisions.

**2. Discussion**

2.1 L'état actuel de mise en œuvre des conclusions et décisions depuis la réunion APIRG/16 est donné en **Appendice**.

**3. Suite à donner par la réunion**

3.1 La réunion est invitée à prendre note des progrès réalisés dans la mise en œuvre des conclusions et décisions depuis la réunion APIRG/16 tels qu'ils sont reflétés en **Appendice A** à la présente note de travail.

## APPENDICE A

## EXAMEN DE L'ETAT DE MISE EN OEUVRE D'AUTRES CONCLUSIONS ET DECISIONS DES REUNIONS ANTERIEURES

REC./CONC. NO.	TITRE	SUITE DONNEE
<b>AOP</b>		
CONCLUSION 15/1:	LUTTE CONTRE LE RISQUE AVIAIRE	CONCLUSION REFORMULEE PAR APIRG/16
CONCLUSION 15/2:	SERVICES DE SAUVETAGE ET DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE (RFFS)	DES AMELIORATIONS ONT ETE NOTEES. LA FORMATION DU PERSONNEL RFFS N'EST PAS AUX NIVEAUX REQUIS. LA FACILITATION POUR LES AERODROMES SITUES PRES DE LARGES ETENDUES D'EAU N'A PAS ETE AMELIOREE. IL FAUT BEAUCOUP PLUS DE SUIVI DE LA PART DU BUREAU REGIONAL. CONCLUSION REFORMULEE PAR APIRG/16
CONCLUSION 15/3:	CONDUITE D'EXERCICES D'URGENCE À GRANDE ÉCHELLE	PROGRES REALISES A APIRG/16 QUI A RECOMMANDE LA PARTICIPATION DE L'OACI ET DES ETATS VOISINS LORS DE LA CONDUITE DES EXERCICES A GRANDE ECHELLE
CONCLUSION 15/4:	MISE EN ŒUVRE DU BESOIN RELATIF À LA CERTIFICATION DES AÉRODROMES	CONCLUSION REFORMULEE PAR APIRG/16 EN RAISON DU FAIBLE NIVEAU DE MISE EN OEUVRE
CONCLUSION 15/7 :	MISE À JOUR DU TABLEAU AOP 1 DU FASID AFI	FAUTE DE REPONSES, AOP/SG/8 RECOMMANDE DE RECOURIR AUX PROCEDURES STANDARD DE L'OACI POUR L'AMENDEMENT DU PLAN DE NAVIGATION AERIENNE ET LE FASID.
CONCLUSION 15/8	CONTINUITÉ DANS LA PARTICIPATION AUX RÉUNIONS DU SOUS-GROUPE AOP	LA SITUATION NE S'EST PAS AMELIOREE.

REC./CONC. NO.	TITRE	SUITE DONNEE
<b>ATM</b>		
CONCLUSION 15/36:	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE INTÉGRÉE D'INFORMATIONS AÉRONAUTIQUES	LE TERME AIS VA ETRE REMPLACE PAR LE TERME AIM
CONCLUSION 15/42:	ROUTE POUR LE SYSTÈME GÉODÉSIQUE MONDIAL (WGS-84) ET MISE À JOUR DES CARTES AÉRONAUTIQUES	QUELQUES ETATS N'ONT PAS ENCORE MIS EN OEUVRE LE SYSTEME DE COORDONNEES WGS-84
CONCLUSION 15/48:	ACCORDS DE COOPÉRATION ENTRE ÉTATS EN MATIÈRE SAR	QUELQUES DIFFICULTES SONT RENCONTREES PAR LES ETATS POUR LA MISE EN OEUVRE DES ACCORDS SAR EN RAISON DE RESSOURCES LIMITEES.
CONCLUSION 15/49:	APPLICATION DE LA LÉGISLATION SAR	SOME STATES YET TO IMPLEMENT
CONCLUSION 15/54	COMMUNICATION DES DONNÉES POUR LE SUIVI ET/OU LA CONDUITE D'ÉVALUATIONS DE SÉCURITÉ	LA QUANTITE DE DONNEES RECUES PAR ARMA EST CONSIDEREE INSUFFISANTE PAR RAPPORT AU VOLUME DE DONNEES REQUISES POUR EFFECTUER LES EVALUATIONS DE SECURITE.
CONCLUSION 15/97	RECHERCHES ET SAUVETAGE (SAR)	LES QUESTIONS PENDANTES SERONT TRAITÉES PAR L'EQUIPE DE TRAVAIL SUR LES RECHERCHES ET LE SAUVETAGE - SAR
CONCLUSION 15/99	ÉLIMINATION DES CARENCES DANS LE DOMAINE CNS	CONCLUSION COMMUNIQUEE AUX ETATS

## MET

RÉFÉRENCE DU RAPPORT	ACTION ENTREPRISES PAR LES ÉTATS/OACI	TITRE DES CONCLUSIONS OU DÉCISIONS ET ACTIONS REQUISES	ÉTAT DE MISE EN ŒUVRE
CONCLUSIONS 8/43:	<p>LETTRE DE L'OACI AUX ÉTATS POUR DEMANDER LA MISE EN ŒUVRE A)</p> <p>ENQUETE ENTREPRISE PAR L'OACI MAIS TRES PEU DE REPONSES REÇUES DES ETATS.</p>	<p><b>PROCÉDURES AMBEX</b></p> <p>IL EST CONCLU QUE :</p> <p>4 A) LES ÉTATS QUI PARTICIPENT AU SYSTÈME AMBEX DEVRAIENT SUIVRE RIGOREUSEMENT LES PROCÉDURES AMBEX CONTENUES DANS LE MANUEL AMBEX ;</p> <p>B) LES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OACI CONCERNÉS, DANS LE BUT D'AIDER LES ÉTATS OU DES INSUFFISANCES MAJEURES ONT ÉTÉ IDENTIFIÉES, ORGANISERAIENT UNE DEUXIÈME SÉRIE DE SÉMINAIRES SUR LES PROCÉDURES AMBEX ;</p> <p>C) LES BUREAUX RÉGIONAUX DE L'OACI CONTRÔLERAIENT LE FONCTIONNEMENT ET L'EFFICACITÉ DU SYSTÈME AMBEX GRÂCE À DES ENQUÊTES PÉRIODIQUES DE DISPONIBILITÉ DES TAF.</p>	<p>GRUPE DE TRAVAIL AFI SUR LA GESTION DES OPMET, ETABLI POUR APPUYER LA MISE EN ŒUVRE (DECISION 8/8)</p>
CONCLUSIONS 12/40:	<p>LETTRE DE L'OACI AUX ÉTATS POUR LA MISE EN ŒUVRE</p>	<p><b>FORMATION DANS LE CADRE DE LA PRÉPARATION ET LA DIFFUSION DES AVIS DE CENDRES VOLCANIQUES ET SIGMET</b></p> <p>IL EST CONCLU QUE LES ÉTATS CONCERNES ORGANISENT RÉGULIÈREMENT ET CE, EN COORDINATION AVEC LEUR VAAC DES EXERCICES DANS LEURS CENTRES DE VEILLE MÉTÉOROLOGIQUE (MWO), SUR LA PRÉPARATION ET LA DIFFUSION DES AVIS DE CENDRES VOLCANIQUES ET SIGMET AFIN DE FORMER LEURS PRÉVISIONNISTES EN MÉTÉOROLOGIE AÉRONAUTIQUE AUX PROCÉDURES EN VIGUEUR.</p>	<p>L'EMISSION DES SIGMET RESTE ENCORE UN DEFI MAJEUR.</p>
CONCLUSIONS 13/68:	<p>LETTRE DE L'OACI AUX ÉTATS POUR LE SUIVI</p>	<p><b>MOYENS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS PERFORMANTS POUR LES OBSERVATIONS VOLCANIQUES</b></p>	<p>BESOIN D'UNE FORMATION</p>

		QUE LES ÉTATS CONCERNES DEVRAIENT PRENDRE LES MESURES QUI S'IMPOSENT POUR ÉTABLIR DES LIAISONS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS FIABLES ENTRE LES OBSERVATOIRES VOLCANOLOGIQUES ET LES CENTRES DE VEILLE MÉTÉOROLOGIQUES (MWOS) ET LES CENTRES RÉGIONAUX DE CONTRÔLE (ACC).	SOUTENUE
CONCLUSIONS 14/37:	LETTRE DE L'OACI AUX ÉTATS ET AUX ORGANISMES CONCERNES	<b>SÉMINAIRE SUR LE RECOUVREMENT DES COÛTS DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES AÉRONAUTIQUES</b>  IL EST CONCLU QU'AU MOMENT DE METTRE EN PLACE UN SYSTÈME DE RECOUVREMENT DES COÛTS DES SERVICES MÉTÉOROLOGIQUES AÉRONAUTIQUES, LES ÉTATS DE LA RÉGION AFI S'INSPIRENT DES DOCUMENTS PERTINENTS DE L'OACI ET DE L'OMM EN LA MATIÈRE ET COOPÈRENT AVEC LES SERVICES AÉROPORTUAIRES ET DE NAVIGATION AÉRIENNE AINSI QU'AVEC LES AUTRES PARTENAIRES AÉRONAUTIQUES, LES USAGERS Y COMPRIS.	LE DEFI DEMEURE.
CONCLUSIONS 14/39:	LETTRE DE L'OACI AUX ÉTATS POUR LA MISE EN OEUVRE	<b>ENTITÉS AUTONOMES ET ASSISTANCE MÉTÉOROLOGIQUE À LA NAVIGATION AÉRIENNE</b>  IL EST RECOMMANDE QUE, LORS DE LA CRÉATION D'ENTITÉS AUTONOMES CHARGÉES DE LA FOURNITURE DES SERVICES DE NAVIGATION AÉRIENNE, LES ÉTATS DE LA RÉGION AFI TIENNENT DUMENT COMPTE DE L'ASSISTANCE MÉTÉOROLOGIQUE A LA NAVIGATION AÉRIENNE.	TRES PEU DE PROGRES REALISE. SUIVI AU COURS DES MISSIONS DES EXPERTS OACI.

-----